

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008



L'an deux mil huit et le vingt sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mercédès PLATON, Adjointe au Maire.**

PRESENTS : Mercédès PLATON – Jean-Marie ROSIER – Marie-Thérèse ESPARRE – Christian PICHOT – Fanny SAINT-MICHEL – Jean-Claude NOEL – Magali SAGNIER – Almérido MILLAN – Corinne PALOMARES – Edouard PETIT – Jean-François BARDET – Wijnanda HOFLAND – René PHILIP – Pascale PRAT – Jean-Claude PRAT – Cédric SARAGOSA – Chantal DURAND – Pierrette ROCHAS – Claudine JETON – Claire MICOLON DE GUERINES

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATION : Michel PRONESTI à Edouard PETIT – Marc HERAL à Marie-Thérèse ESPARRE – Béatrice IOUALALEN à Mercédès PLATON – Martine GRASSET à Claire MICOLON DE GUERINES – Bruno OMS à Pierrette ROCHAS

ABSENTS : Antonella VIACAVA – Mercédès MATEU MIGUEL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **Monsieur Christian PICHOT**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1°) SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur Christian PICHOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2°) ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2 affaires ajoutées : Points 6 et 7

3°) ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

4°) INFORMATIONS DU MAIRE

5°) ELECTION DES SENATEURS – DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Madame PLATON fait lecture de la délibération relative à la désignation des délégués suppléants pour l'élection des sénateurs.

Martine VARGAS assure le secrétariat du bureau électoral composé de :

- Mercédès PLATON
- les 2 élus les plus âgés (Jean-François BARDET et Marie-Thérèse ESPARRE)
- les 2 élus les plus jeunes (Cédric SARAGOSA et Fanny SAINT MICHEL)

L'élection s'effectue à liste complète, bulletins secrets, sans enveloppe.

Les délégués et suppléants sont élus à l'unanimité.

6°) PERSONNEL – NON TITULAIRES – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame PLATON fait lecture de la délibération relative au projet du contrat d'apprentissage de Melle Laurène COTTIN dans le cadre d'une formation BTS « Assistante de Manager ». Melle COTTIN travaillera au secrétariat de Direction du Maire.

Le contrat porte sur une durée de 2 ans. La somme nécessaire au paiement des charges et de la rémunération s'élève à 21 500 € et est inscrite au chapitre 012.

Des précisions sont apportées en séance d'une part sur la procédure de budgétisation et d'autre part sur l'encadrement de Melle COTTIN durant son apprentissage.

Adopté à l'unanimité

7°) ASSOCIATION –SUBVENTION - AZAHAR

Madame PLATON fait lecture de la délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association AZAHAR. Il s'agit d'une avance de 200 € sur la subvention 2008, avance sollicitée par l'association afin d'assurer la continuité de ses activités et plus particulièrement celle du cinéma itinérant.

Des informations complémentaires sont apportées en séance sur les autres activités conduites par AZAHAR (danses), ainsi que sur la contribution de la Communauté de Communes au financement des séances de cinéma itinérant ou de plein air.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant traité, M. le Maire lève la séance